

CONTRAT DE LOCATION ALTO NG912

Fiche de renseignements

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :/...../.....
Adresse :
.....
Tél/GSM :
E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :
Lien de parenté :
Tél/GSM :

Photocopie du brevet ULM : Oui Non

ASSURANCE

VALEUR DE LA MACHINE : 60.000,00€

RC : ASSURE FFPLUM

VALEUR ASSUREE : 15.000,00€

FRANCHISE : 1.500,00€

HEURES DE VOL AVANT LE LACHER : de 3 à 5hrs suivant niveau du pilote

**Décharge de responsabilité en cas d'accident ou autre événement en ULM
Classe 3 / Classe 4 de la date de signature au 31 décembre de l'année
courante.**

Je soussigné..... ,
déclare être en bonne santé physique et psychique et certifie louer ou emprunter à titre gratuit
un ULM classe 3 à son propriétaire ABC Flight ULM

Je déclare décharger de toutes responsabilités le propriétaire, ainsi que toutes les personnes
m'ayant mis l'ULM à disposition, concernant les blessures,
dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de
perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de l'activité.

Je m'engage à utiliser le matériel de façon raisonnable et de le rendre dans son état de
fonctionnement et de propreté initial à son propriétaire.

A défaut, je consentirai à un dédommagement au prorata du préjudice.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les réglementations qui encadrent
l'activité ainsi qu'à respecter les consignes du propriétaire.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis à vis des tiers et des
dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de l'activité.

Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de
pratiquer l'activité.

Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et aux biens d'autrui pendant l'activité.

Je ne pourrai tenir le propriétaire pour responsable en cas de perte, de vol ou de casse de l'ULM
ou tous autres objets qui se trouvent dans l'ULM (Ex : casques, portefeuille, gsm, clefs,...).

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un ULM Classe 3.

Article 2 : Désignation de l'ULM Classe 3

Modèle de l'ULM Classe 3 : ALTO NG912

Immatriculation : F-JTGK

État de propreté : L'ULM Classe 3 doit être retourné dans un état de propreté équivalent à celui constaté lors de la prise en charge.

Article 3 : Durée de la Location

La location prend effet via l'application Flightly.

Les créneaux sont de 1h30.

Dans le cas de la réservation de plusieurs créneaux (c'est-à-dire une journée), le locataire se verra facturé 3 heures de vol minimum même si celui-ci a utilisé l'ULM moins de temps que ces 3 heures. Au-delà des 3 heures, le système de facturation à la minute reste.

Article 4 : Prix de la Location

Le prix de location est fixé à 140 euros par heure de vol pour l'ALTO NG912

Article 5 : Assurance et Franchise

L'ULM Classe 3 ALTO NG912 (Prix neuf 60.000,00€) est assuré pour une valeur de 15.000 euros avec une franchise de 1.500,00 euros en cas de casse. En cas de dommage dépassant la valeur assurée, le locataire devra assumer le paiement de la différence.

Article 6 : Carburant

Seuls les carburants de type 95 ou 98 peuvent être utilisés. Le locataire doit conserver les tickets de remplissage des réservoirs pour être crédité sur son compte de vol.

Article 7 : Obligations du Locataire

Utiliser l'ULM Classe 3 conformément aux normes et règlements en vigueur.

Maintenir l'ULM Classe 3 dans un état de propreté adéquat.

Informier immédiatement tout dommage ou dysfonctionnement à l'école de pilotage.

S'assurer que les réservoirs de carburant soient remplis exclusivement avec du carburant 95 ou 98 et fournir les justificatifs de remplissage.

Ne pas sous-louer l'ULM Classe 3.

Respecter les heures de location convenues et informer l'école de pilotage en cas de retard.

Article 8 : Retour de l'ULM Classe 3

L'ULM Classe 3 doit être retourné à la date et à l'heure convenues dans l'état de propreté initial.

Article 9 : Responsabilité

Le locataire est responsable de toute perte, dommage ou destruction de l'ULM Classe 3 durant la période de location, y compris pour des dommages supérieurs à la valeur assurée.

Article 10 : Résiliation

L'école de pilotage se réserve le droit de résilier ce contrat en cas de non-respect des conditions par le locataire, sans préjudice de toute action en dommages-intérêts.

Article 11 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'école de pilotage.

Article 12 : Suivi et Surveillance de Vol

L'ULM Classe 3 est équipé d'un système de traçage GPS permettant à l'école de pilotage de suivre en temps réel les déplacements de l'appareil. Ce dispositif est installé afin de garantir la sécurité des vols et le respect des réglementations aériennes.

12.1. Suivi de la Trajectoire de Vol

L'école de pilotage peut surveiller en temps réel la trajectoire de vol de l'ULM Classe 3. Cette mesure vise à assurer une utilisation correcte et sécurisée de l'appareil, en respectant les plans de vol déposés et les itinéraires autorisés.

12.2. Utilisation des Données de Traçage

Les données recueillies par le système de traçage GPS peuvent être utilisées par l'école de pilotage dans les situations suivantes :

- En cas de pénétration d'une zone interdite de survol.
- Pour vérifier le respect des itinéraires de vol approuvés.
- En cas de suspicion de mauvaise utilisation de l'ULM Classe 3.
- Pour analyser tout incident ou anomalie survenue durant le vol.

12.3. Violations et Sanctions

En cas de violation des zones interdites de survol ou d'autres infractions aux réglementations aériennes, les données de traçage seront fournies aux autorités compétentes et pourront être utilisées comme preuve pour toute action disciplinaire ou légale. Toute infraction constatée pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat de location et la mise en œuvre de sanctions appropriées, y compris des poursuites judiciaires si nécessaire.

12.4. Notification au Locataire

Le locataire sera informé de l'existence du système de traçage et de son utilisation à des fins de suivi et de surveillance. Le locataire reconnaît avoir été informé de cette mesure et accepte l'utilisation des données recueillies dans le cadre de la gestion et de la sécurité des vols.

Article 13 : Dépôt des plans de vol pour survol international

Le locataire est tenu de déposer des plans de vol détaillés pour tout survol de pays autres que la France, en particulier lors de passages de frontières.

13.1. Dépôt Obligatoire des Plans de Vol

Avant tout vol à destination d'un autre pays ou incluant le passage de frontières internationales, le locataire doit soumettre un plan de vol conforme aux exigences des autorités aéronautiques compétentes. Ce plan de vol doit être déposé auprès des services de la navigation aérienne et une copie doit être fournie à l'école de pilotage.

13.2. Contenu du Plan de Vol

Le plan de vol doit inclure les informations suivantes :

- L'itinéraire détaillé du vol.
- Les horaires de départ et d'arrivée prévus.
- Les points de passage aux frontières.
- Les informations sur les aéroports de départ, de destination et de dégagement.
- Les détails de l'équipage et des passagers à bord.
- Toute autre information requise par les autorités aéronautiques des pays concernés.

13.3. Respect des Réglementations Internationales

Le locataire s'engage à respecter toutes les réglementations internationales en matière de navigation aérienne et de sécurité lors des vols transfrontaliers. Il doit également se conformer aux exigences spécifiques des pays survolés ou visités.

13.4. Sanctions en Cas de Non-Respect

En cas de non-respect de l'obligation de dépôt de plan de vol pour les vols internationaux, l'école de pilotage se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du locataire. Cela peut inclure la résiliation immédiate du contrat de location et la notification aux autorités aéronautiques compétentes.

13.5. Responsabilité du Locataire

Le locataire est pleinement responsable de l'obtention des autorisations nécessaires et du respect des formalités pour le survol de pays étrangers. Toute infraction ou omission de sa part qui entraîne des conséquences légales ou des sanctions sera de sa seule responsabilité.

En signant ce contrat, le locataire accepte expressément les conditions mentionnées ci-dessus et s'engage à respecter les réglementations en vigueur et les instructions de l'école de pilotage.

Article 14 : Obligation de Faire le Plein de Carburant Avant Chaque Vol

Le locataire est tenu de faire le plein de carburant avant chaque vol afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des opérations aériennes.

14.1. Carburant Autorisé

Seuls les carburants de type 95 ou 98 sont autorisés pour le remplissage des réservoirs de l'avion. Le locataire doit veiller à utiliser exclusivement ces types de carburant.

14.2. Procédure de Remplissage

Avant chaque vol, le locataire doit :

- Vérifier les niveaux de carburant des réservoirs.
- Remplir les réservoirs de carburant jusqu'à leur capacité maximale avec du carburant 95 ou 98.
- Conserver le ticket de remplissage du carburant comme preuve d'achat.

14.3. Justificatifs de Remplissage

Le locataire doit fournir les tickets de remplissage des réservoirs à l'école de pilotage pour être crédité sur son compte de vol. Ces justificatifs doivent indiquer clairement la date, l'heure, la quantité et le type de carburant utilisé.

14.4. Vérification par l'École de Pilotage

L'école de pilotage se réserve le droit de vérifier les niveaux de carburant avant et après chaque vol. Toute non-conformité par rapport aux obligations de remplissage pourra entraîner des mesures disciplinaires.

14.5. Conséquences en Cas de Non-Respect

En cas de non-respect de l'obligation de faire le plein de carburant avant chaque vol, l'école de pilotage pourra appliquer les sanctions suivantes :

- Facturation des coûts supplémentaires de carburant.
- Suspension temporaire ou définitive du droit de louer l'avion.
- Résiliation du contrat de location sans préavis.

14.6. Responsabilité du Locataire

Le locataire est responsable de s'assurer que l'avion dispose de la quantité de carburant nécessaire pour chaque vol, incluant les marges de sécurité requises par la réglementation aéronautique. Toute négligence à cet égard pourra entraîner des conséquences graves et la responsabilité totale du locataire.

Article 15 : Voyages

Pour les voyages, il est impératif d'embarquer à bord des ULM, un bidon d'huile, des amarrages, des cales, une béquille et une couverture de survie afin de protéger l'ULM du soleil et de la chaleur. Si possible, sur les terrains, mettre l'ULM dans un hangar.

En cas d'impossibilité :

- Amarrer les gouvernes (ceinture pilote uniquement),
- Amarrer l'ULM, poser le cache-pitot, protéger les prises d'air,
- Protéger l'ULM.
- Lors de la visite pré-vol, les purges sont impérativement à faire avec rigueur (attention à la gelée...).

Article 16 : quelques rappels pour la préparation du dossier de vol (Navigation)

I. Préparation initiale.

- ✓ Carte à jour 1/500000 et 1/1000000.
- ✓ Tracer la route sur la carte en choisissant des points de navigation adéquats. Attention à la réglementation des survols et prendre en compte les zones traversées : le trait sur la carte sera le chemin suivi.
- ✓ Étudier les zones traversées (notamment espaces aériens contrôlés C,D,E et zones à statuts particuliers P, R, ZIT, D).
- ✓ Se munir des cartes VAC à jour (site SIA) et vérifier la possibilité d'utilisation tant réglementaire (CAP, Usage restreint) que technique (concordance des infrastructures et des performances de l'avion).
- ✓ Préparer son Log de Nav en prévoyant les trajectoires de départs et d'arrivées et le carburant minimum à emporter.
- ✓ Prévoir la rédaction et le dépôt du plan de vol (notamment lors de survol maritime, passage de frontière, vol de nuit en navigation).
- ✓ Vérifier sa capacité à effectuer le vol (carte d'identité et Brevet ULM valide, Carnet de vol à jour).

II. Avant le vol et Documents à avoir à bord.

Équipement du pilote :

1. Carte 1/500000 et 1/1000000, VAC à jour.
2. Règle, rapporteur, planche de vol, Log de Nav à compléter en fonction des conditions météo et programme GPS (Skydemon, SDVFR,...) sur une tablette et sur un téléphone (Backup).
3. Lunettes, casquette.
4. Carte d'identité, brevet ULM valide, carnet de vol à jour.
5. Moyens de paiement (CB et espèces).

Documents de vol et équipements ULM :

1. Carnet de Route : vérifier le potentiel restant et carburant à bord.
2. Certificat d'identification, Licence de station d'aéronef, Attestation d'assurance.
3. Fiche de pesée (Cf Manuel de vol et fiche de pesée dans le carnet de route).
4. Manuel de vol.
5. Gilets de sauvetage si survol maritime.
6. Dépôt du plan de vol si nécessaire.

La Météo :

Derniers METAR, TAF, TEMSI, WINTEM, SIGMET sur la Route (Météo France, application Android).

Ne pas hésiter à reporter ou annuler le vol si les conditions sont médiocres.

Vérifier notamment la base des nuages et votre altitude de sécurité ainsi que la visibilité horizontale. Attention au VISI < à 5 km.

Si utilisation du GPS → ne pas oublier de prendre des printscreen de votre écran afin de compléter votre dossier de navigation.

NOTAM et Plan de Vol :

1. Prendre les derniers NOTAM des terrains et autour de la route.
2. Prendre connaissance des activations des zones militaires et des règles de pénétration.
3. Si plan de vol (N° de dépôt, copie du plan, heure de dépôt)

Carburant :

1. Vérifier par tout moyen la réalité du carburant embarqué, faire le plein dans tous les cas où le devis de masse le permet.
2. Vérifier la possibilité d'avitaillement sur le trajet (type de carburant, horaire d'ouverture, modalité de paiement.)

Passagers et Bagages :

1. Prendre en considération âge et santé des passagers (aptitude au vol envisagé et accompagnement pour les mineurs).
2. Évaluer les bagages (poids, volume, dangerosité).
3. Effectuer avant et lors de l'embarquement les rappels liés à la sécurité (consignes d'évacuation, fonctionnement des ceintures de sécurité et des gilets de sauvetage).

Fait à.....le.....

Lu et approuvé

(Écrit à la main)

Signature